. **35ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(20 – 31 janvier 2020)**

**Guinée**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 21 janvier 2020 (matin)

Merci, Madame la Présidente,

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation de la Guinée pour la présentation de son rapport.

# La France note l’avancée en matière de droits de l’Homme en Guinée que représente l’abolition de la peine de mort. Néanmoins, la situation demeure préoccupante. La France invite les autorités à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

# Poursuivre les efforts afin que les allégations de violations des droits de l'Homme commises par les forces de sécurité fassent l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales et, plus généralement, prendre des mesures pour renforcer la lutte contre l'impunité des auteurs de violations ;

# Amender le code pénal et le code de procédure pénal afin qu’ils soient conformes à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

# Assurer la sécurité et le respect des libertés des journalistes et des défenseurs des droits de l’Homme ;

# Veiller à ce que les auteurs de violences sexistes, notamment les mutilations génitales féminines, les mariages précoces ou forcés et les viols, soient systématiquement traduits en justice dans le cadre de procès équitables ;

# Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. »

**Je vous remercie.**